



PRÉFET DU HAUT-RHIN

Le Préfet

Mesdames et messieurs les Maires

en copie

- Monsieur le président de l'association des maires du Haut-Rhin
- Madame et Messieurs les sous-préfets

Colmar, le 20 mars 2020

Objet : Report de l'élection du maire et des adjoints, du second tour des élections municipales et rôle des élus locaux dans la lutte contre la propagation du virus Covid-19

Pour répondre à la crise sanitaire et lutter contre l'épidémie de Covid-19, le gouvernement a décidé de prendre des mesures de restriction stricte des déplacements à compter du mardi 17 mars midi et pour 15 jours, applicables à l'ensemble de la population française.

De nombreuses municipalités, dont les listes ont été élues au premier tour du scrutin des élections municipales, s'interrogent sur la nécessité de maintenir, dans ce contexte, l'élection du maire et des adjoints aux maires comme l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales le prévoit, entre le 20 et le 22 mars prochain. J'ai immédiatement relayé vos inquiétudes au gouvernement.

I) Ajournement des réunions des conseils municipaux et communautaires

Le gouvernement a entendu vos questionnements. Le président du conseil scientifique consulté hier sur le risque sanitaire qu'emportait de telles réunions, a estimé que ces conditions, même aménagées, n'étaient plus réunies à cette heure et qu'il est préférable de reporter l'installation des conseils municipaux définitivement élus à l'issue du premier tour.

Le Premier ministre a annoncé hier au Parlement sa décision d'ajourner les réunions des conseils municipaux programmés à partir d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre.

Le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 fixera les modalités de continuité des exécutifs locaux en maintenant en fonction les maires et adjoints en fonction au 15 mars jusqu'au 15 mai, date à laquelle le gouvernement remettra au Parlement un rapport.

Ce rapport sera fondé sur une analyse du comité national scientifique ; le comité national scientifique se prononçant sur l'état de l'épidémie de covid-19 et sur les risques sanitaires attachés à la tenue du second tour et de la campagne le précédant, ainsi que sur la possibilité d'installer les conseils municipaux.

Ainsi, ce n'est qu'une fois les conditions sanitaires réunies, que les conseils municipaux élus à l'issue du premier tour pourront être installés et élire leurs nouveaux exécutifs dans les délais les plus brefs.

II) Report du second tour des élections municipales

Compte tenu de la progression de l'épidémie partout en France, le Premier ministre a également décidé de reporter le second tour des élections municipales, probablement au mois de juin.

Pour les communes concernées, le maire et l'ensemble du conseil municipal actuels restent élus, jusqu'à l'issue du second tour, de sorte que la continuité de fonctionnement des collectivités territoriales n'est pas remise en cause.

Le Parlement examine aujourd'hui un projet de loi afin :

- d'acter le report du second tour des municipales ;
- de prévoir son organisation, et notamment une nouvelle phase de dépôts des candidatures ;
- de définir les modalités de fonctionnement des organes délibérants des communes où l'élection n'a pas été acquise au 1er tour et des EPCI jusqu'au second tour.

Les mandats acquis lors du premier tour ne sont pas remis en question.

III) Rôle des élus locaux dans la lutte contre la propagation du virus Covid-19

L'application des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation du virus nécessite une mobilisation coordonnée des pouvoirs publics. Les municipalités jouent un rôle essentiel dans la continuité du fonctionnement de nos services publics.

Les consignes de respect des gestes barrières pour éviter la propagation du virus et le mot d'ordre clair et simple « Restez chez vous » doivent être rappelés aux habitants aussi souvent que possible et par tout moyen : panneaux à message variable, affiches, bulletins des maires, information sur le site internet de la commune. Toutes vos initiatives et actions de communication (relais des communiqués de presse) visant à promouvoir le civisme et le respect des consignes par vos habitants contribueront à lutter activement contre l'épidémie.

Je compte sur vous pour relayer activement ces messages de prévention à la population qui comprendra que les efforts demandés et les contraintes subies sont nécessaires pour endiguer la diffusion de la maladie et pour sauver un grand nombre de vies.

*Merci de votre engagement, prolongé de quelques semaines
en cette période si difficile pour la Nation.*

Laurent TOUVET

